

## ARRETE N° 2026/210

Le Maire de PORTES-LES-VALENCE,

Vu la délibération du 28 mars 2026, relative à l'élection et à l'installation de Monsieur Antonin KOSZULINSKI, en qualité de 1<sup>ER</sup> Adjoint au maire,

Vu la délibération du 28 mars 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des *collectivités territoriales*,

Vu les dispositions de l'article L. 2122-18 du *Code général des collectivités territoriales*

Considérant qu'il importe d'assurer la continuité du service public et que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité, il est nécessaire de déléguer en partie ses fonctions,

### **ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> - Pendant son absence ou en cas d'empêchement, donne délégation de fonction à **Monsieur Antonin KOSZULINSKI, 1er Adjoint**, pour tout courrier, toute pièce et tous actes administratifs et juridiques.

Article 2 - Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressé et transmis pour être rendu exécutoire au représentant de l'Etat.

Fait à PORTES-LES-VALENCE, le 30 avril 2026.

  
Le Maire,  
Geneviève GIRARD